Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2016-683** **29/08/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDPFE/2015-733 du 27/08/2015 : organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2015 / 2016.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2016-2017.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts-commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : cette note définit l'organisation de l'activité rugby pour l'année scolaire 2016-2017 : championnat de France des lycées agricoles – sections sportives de l'enseignement agricole – sélections nationales – planète ovale.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

ORGANISATION DE l'ACTIVITÉ

RUGBY

DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Année scolaire 2016-2017

SOMMAIRE

Introduction

I - Championnat de France « ÉLITE » des sections sportives agricoles filles et garçons
II - Championnat de France féminin et masculin des lycées agricoles
III - Inscription des établissements
IV - Organisation
V - Sélections nationales
VI - Participation aux frais de déplacements
VII - Initiatives régionales
VIII - Rappels relatifs aux comptes rendus d'activité des SSEA rugby

Annexe 1 : zones de compétitions
Annexe 2 : responsables de zone
Annexe 3 : document de demande de participation aux frais de déplacement
Annexe 4 : règlement des compétitions

Introduction

Le rugby et l'enseignement agricole entretiennent depuis de nombreuses années une complicité éducative féconde. Le développement de cette pratique sportive dans nos établissements est remarquable, par son étendue, son intensité, et son dynamisme. Portant conjointement des valeurs citoyennes fortes en direction de la jeunesse, le rugby et l'enseignement agricole entendent poursuivre ce développement en synergie, qui rejaillit sur les territoires dont les différentes actions engendrées par cette collaboration stimulent l'animation.

L'année 2015 – 2016, riche en événements internationaux de premier ordre pour le rugby s'est terminée par les Jeux olympiques de Rio de Janeiro, où le rugby faisait sa ré-apparition, quatre-vingt-douze ans après ! Trois anciens élèves de l'enseignement agricole (une fille et deux garçons) étaient membres des équipes de France de rugby à 7 qui ont vaillamment concouru. Pour la saison 2016 - 2017, cinq anciens élèves ont été retenus dans les listes arrêtées par la FFR en rugby à XV, pour alimenter les équipes nationales : trois filles pour le groupe convoqué aux tests de début de saison et deux garçons pour « France développement ». 2016 – 2017 se conclura par le championnat du monde des moins de 20 ans pour les garçons et par la coupe du monde féminine.

Au-delà de la préparation à l'élite pour un nombre limité, le développement du rugby dans l'enseignement agricole trouve sa raison d'être dans sa capacité à favoriser la construction de parcours de vie équilibrés et riches pour les filles et garçons qui fréquentent nos établissements. « Le rugby, école de la vie » est plus que jamais une formule d'actualité, conjuguée dans ses dimensions éducatives de solidarité, de citoyenneté, de cohésion et de promotion sociales dans nos établissements, en synergie avec un parcours scolaire et professionnel de qualité. Conjointement, elle favorise la pratique de ce sport par des néo-pratiquants dans des territoires pour lesquels l'enseignement agricole exerce à plein la mission que lui confère la loi de participation à leur animation et leur développement.

C'est dans ce cadre que la convention signée le 27 août 2014, avec le président de la fédération française de rugby (FFR) et le directeur national de l'union nationale du sport scolaire (UNSS) (cf. note de service DGER/SDPFE/2014-817 du 9 octobre 2014) continue à guider, pour l'année qui commence, le développement du rugby dans l'enseignement agricole. Cette note de service a pour but d'indiquer les modalités de déroulement des différentes compétitions et autres actions prévues en 2016 - 2017.

Je mentionnerai particulièrement quatre actions. Premièrement, les catégories cadets garçons en championnat Élite, et juniors-seniors garçons en championnat de France des lycées agricoles joueront en « rugby à X » (10) selon le règlement UNSS de cette pratique.

Deuxièmement, le tournoi « élite féminine » est institué après sa phase expérimentale et concernera quatre établissements invités. Comme en 2015 – 2016, il se déroulera au même endroit et simultanément au tournoi « élite masculine » qui concernera également quatre établissements.

Troisièmement, par un appel d'offres spécifique (hors cette note de service), il a été décidé que quelques sections sportives rugby de l'enseignement agricole tournées vers la pratique féminine soient labellisées par la FFR, que je tiens à remercier, moyennant le suivi d'un cahier des charges exigeant, afin de permettre aux jeunes filles de poursuivre leur double projet sportif et scolaire de manière renforcée. Les dossiers des EPLEFPA de Brive, Limoges, Nancy et Nevers ont été retenus. Cette expérimentation sera suivie conjointement sur deux années par l'Inspection de enseignement agricole et la FFR.

Enfin, je souligne que l'opération « Planète ovale », initiée et financée par la FFR, et associant autour d'elle l'UNSS, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) se poursuit, et ceci depuis maintenant 12 ans. Ses priorités sont confirmées : le développement de la pratique féminine, certaines actions événementielles, et la formation des enseignants. Planète ovale permet de financer au plan régional/académique des actions concernant conjointement des établissements de l'Education nationale et de l'enseignement agricole selon ces priorités.

J'invite les DRAAF à se rapprocher des Recteurs, qui ont la responsabilité de réunir le comité académique en charge de suivre ce projet, et dans lequel l'enseignement agricole doit être systématiquement représenté.

J'invite également les enseignants d'éducation physique et sportive, appuyés par les directeurs d'établissements, à se mobiliser pour que des équipes de nos établissements participent aux tournois de développement et aux formations de formateurs organisés dans le cadre de Planète ovale.

Si nécessaire, vous pouvez contacter les inspectrices de l'enseignement agricole en éducation physique et sportive (Fabienne KUNTZ-ROUSSILLON et Marie-Hélène DUPRE) pour établir les relations nécessaires sur ce sujet et bénéficier de toute information que vous souhaiteriez sur ce programme.

Enfin, je tiens à souligner que l'ensemble de ces activités organisées autour du rugby et de l'enseignement agricole existent grâce à l'investissement des enseignants d'éducation physique et sportive, des chefs d'établissement et d'autres personnels, avec l'ensemble des partenaires concernés, bénévoles des clubs et des établissements, élus territoriaux et fédéraux, éducateurs et cadres techniques, etc. Qu'ils en soient tous vivement remerciés.

I - CHAMPIONNAT DE FRANCE « ÉLITE » DES SECTIONS SPORTIVES AGRICOLES FILLES ET GARÇONS

1. Pour les filles, quatre lycées, invités par la commission mixte MAAF - FFR - UNSS, disputeront un tournoi. A l'issue de ce tournoi, une équipe « championne de France » sera désignée en catégorie juniore-seniore.

Les équipes « juniores-seniores filles » seront constituées de jeunes nées en **1997, 1998 et 1999 (Effectif réduit pratique à VII).**

2. Pour les garçons, quatre lycées, invités par le comité de pilotage MAAF - FFR - UNSS, disputeront un tournoi. À l'issue de ce tournoi, une équipe « championne de France » sera désignée en catégorie cadets et catégorie juniors-seniors.

Les équipes « cadets garçons » seront constituées de jeunes nés en **2000, 2001 et 2002 (Rugby à « X »)**
Les équipes « juniors-seniors garçons » seront constituées de jeunes nés en **1997, 1998 et 1999 (Rugby à XV)**

3. Pour les filles et pour l'année scolaire **2016-2017**, ces quatre lycées seront :
LIMOGES - MONTARGIS - NANCY - TOULOUSE

Pour les garçons, et pour l'année scolaire **2016-2017,** ces quatre lycées seront :
ALBI – AUCH – PAU - NIMES

Le tournoi sera organisé à ALBI, les mardi 21 mars et mercredi 22 mars 2017 (les matchs officiels se déroulent uniquement le mercredi)

4. La compétition est placée sous l'autorité conjointe :
- de l'Inspection de l'enseignement agricole ;
- de la Direction technique nationale - FFR ;
- de l'UNSS.

5. La licence de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) est obligatoire. La compétition s'adresse aux élèves, étudiants, et apprentis des EPLEFPA, dans les catégories concernées.

6. Chaque lycée invité à participer devra **obligatoirement** mettre à disposition de l'organisation au moins un Jeune Officiel (JO arbitre) UNSS de niveau académique. Ce JO arbitre ne peut pas être joueur et peut être issu d'un autre établissement scolaire. L'équipe qui ne présentera pas de JO arbitre de niveau académique sera déclassée.

7. Le règlement sportif 2016-2017 de cette compétition est joint, en annexe 4, à la note de service.

8. Montée-descente : en 2016-2017 pour les garçons : **la SSEA** la mieux classée en résultats cumulés cadets/juniors du championnat de France des lycées agricoles sera invitée à participer la saison suivante au championnat « Elite ». Dans le cas du refus d'accession, la SSEA classée 4ème du championnat « Elite » sera maintenue.

Les modalités d'organisation du championnat « Élite » féminin 2017-2018 restent à définir.

Remarques :

1. Cas des équipes qui participent aux championnats UNSS : les équipes engagées dans le championnat agricole « élite » participeront au Championnat UNSS « Excellence » lorsqu'il existe dans leur catégorie.
2. Les équipes inscrites en élite ne peuvent pas être engagées en Championnat de France des lycées agricoles.
3. Cas des équipes « élite » souhaitant participer à la compétition « établissement » : la participation se fera sans possibilité de qualification. Les joueurs inscrits sur les feuilles de match « élite » ne peuvent en aucun cas participer à la compétition « établissement ». Les feuilles de matchs des 2 compétitions serviront de référence pour contrôler ce point de règlement.

II - CHAMPIONNATS DE FRANCE FÉMININ ET MASCULIN DES LYCÉES AGRICOLES.

1. Cinq zones sont constituées par le comité de pilotage de l'activité rugby dans l'enseignement agricole (cf. annexe 1).

2. Chaque lycée peut engager :

- **Une ou deux équipes à VII en cadettes (nées en 2000, 2001 et possibilité d'intégrer des 2002).**
- **Une ou deux équipes à VII en juniores-seniores (nées en 1997, 1998 et 1999).**
- **Une ou deux équipes à VII en cadets (2000, 2001 et 2002).**
- **Une équipe à « X » en juniors-seniors (1997, 1998 et 1999).**

3. Des tournois de qualification sont organisés entre le mois d'octobre et si possible avant les vacances de Noël ; il convient de se caler sur le calendrier de l'UNSS qui sera connu dès le mois d'octobre :

- un tournoi de district ou départemental (si possible…),
- un tournoi régional,
- une finale par zone.

-

L'initiative de l'organisation de ces rencontres est laissée aux coordonnateurs de zone en fonction du nombre d'équipes engagées. Les qualifiés pour la phase finale doivent être connus courant janvier 2017 et transmis aux organisateurs de la phase finale nationale.

4. La compétition par zone est placée sous l'autorité (cf. annexe 2) :

- d'un chef d'établissement désigné par la DGER,
- du cadre technique FFR référent de l'enseignement agricole, désigné par la Direction technique nationale - FFR,
- d'un enseignant d'EPS désigné par l'Inspection de l'enseignement agricole,
- La coordination est assurée par l'enseignant d'EPS responsable de la zone.

5. La licence UNSS est obligatoire. La compétition s'adresse aux élèves, étudiants, et apprentis des EPLEFPA et établissements d'enseignement agricole privé sous contrat.

6. Jeune officiel UNSS :

Sur les phases de qualification :

- Chaque lycée participant a pour obligation de présenter un ou plusieurs JO UNSS arbitre/dirigeant/coach/reporter-photographe/secouriste, (cf. livret du JO site UNSS), autorisé à jouer ;
- Pour les SSEA, il y a obligation de présenter au moins un JO **Arbitre de niveau académique**, autorisé à jouer.

Sur la phase finale nationale :

- Chaque lycée qualifié devra **obligatoirement** mettre à disposition de l'organisation au moins un Jeune Officiel (JO arbitre) UNSS de niveau académique. Ce JO arbitre ne peut pas jouer et peut être issu d'un autre établissement scolaire. L'équipe qui ne présente pas de JO arbitre de niveau académique sera déclassée.

7. Le calendrier des tournois est porté à la connaissance des établissements concernés au plus tard le **mercredi 19 octobre 2016** par le responsable du secteur FFR et/ou le coordonnateur EPS de la zone. Il est urgent de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier. Chaque coordonnateur devra transmettre à Francis COSTA (FFR ; cf. annexe 2) le calendrier des compétitions de sa zone afin que chaque phase finale de secteur soit encadrée par un conseiller technique de la FFR. La même communication devra se faire avec le « M. Rugby scolaire » de chaque zone (cf. liste en annexe 2).

8. Le classement final par zone sera établi par catégorie. Le classement cumulé cadet et junior-senior garçon permettra de déterminer le lycée qui monte en « Elite ». Cette mesure concerne uniquement les établissements dotés d'une SSEA et dont les équipes « cadet et juniors-seniors » ont participé à la phase finale nationale.

9. Le premier de chaque zone est qualifié pour la phase finale nationale qui se disputera à **CARCASSONNE les mardi 28 et mercredi 29 mars 2017** (les matchs officiels se déroulent uniquement le mercredi). Le lycée organisateur est qualifié d'office dans toutes les catégories. Dans le cas où il termine 1er des qualifications de sa zone dans une ou plusieurs catégories, c'est l'établissement classé immédiatement derrière qui est qualifié. Si l'établissement organisateur ne peut pas fournir d'équipe dans une ou plusieurs catégories, une décision est prise par le comité de pilotage pour déterminer l'équipe « repêchée ». Cela porte à 6 le nombre de lycées participants à la phase finale nationale dans chaque catégorie.

10. Le règlement sportif 2016-2017 de cette compétition est joint, en annexe 4, à la note de service.

III – INSCRIPTION DES ÉTABLISSEMENTS

Les professeurs des établissements sont invités à inscrire leurs équipes par le biais d'un formulaire déposé à cet effet sur internet.

https://www.inscription-facile.com/form/YyQXyIBowMfUMJABMfGK

Le formulaire étant clos le **mercredi 12 octobre 2016** au soir, passée cette date les établissements ne seront plus en mesure d'inscrire leurs équipes.

IV – ORGANISATION

Les coordinateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Pour toutes les catégories, hormis les juniors-seniors garçons élite, le règlement UNSS s'applique excepté pour les catégories d'âge.

Les règlements sportifs UNSS qui sont appliqués, sont référencés en annexe.

L'arbitrage sera confié prioritairement, en fonction des niveaux de compétition et de jeu, à des jeunes officiels UNSS, jeunes arbitres de pôle espoir, encadrés par des adultes experts. Il est rappelé que l'arbitre est un acteur incontournable du jeu, garant de l'équité et de la sécurité. Les comportements à son égard, tant des joueurs que des éducateurs, ne peuvent qu'être exemplaires.

Si un accompagnateur-encadrant est expulsé (carton rouge), le capitaine désignera un joueur de son équipe qui devra sortir du terrain. Par ailleurs, les points de pénalité liés à cette sanction seront comptabilisés en cas d'égalité.

Sur les phases finales nationales et dans le cadre des sélections nationales, la présence d'un médecin est obligatoire.

V - SÉLECTIONS NATIONALES

Une « sélection française masculine des lycées agricoles des moins de 20 ans » sera constituée pour 2017. Elle participera à une rencontre internationale.

La sélection s'effectuera, à partir du tournoi « ÉLITE » et du championnat des lycées agricoles.

Une « sélection française féminine des lycées agricoles des moins de 18 ans » en vue d'une participation à un tournoi sera également constituée pour 2017.

La sélection s'effectuera, à partir du tournoi « ÉLITE » et du championnat des lycées agricoles.

Les rencontres de ces sélections nationales s'adressent aux publics scolaires et apprentis des EPLEFPA et établissements d'enseignement agricole privé sous contrat.

VI – PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Pour tous les lycées participants, une quote-part des frais de déplacement engendrés par les différentes compétitions (phases éliminatoires, phases finales ou compétition élite) pourra être prise en charge à la seule condition d'en faire la demande en utilisant le document joint à la présente note de service (annexe 3) et dans la limite des crédits disponibles. Toute demande effectuée par un autre moyen ou hors délai ne pourra être prise en considération. Le moyen de transport utilisé n'a pas d'importance et seul le nombre de kilomètres parcourus est enregistré. Il ne sera pas pris considération du nombre de véhicules utilisés.

Les participations aux frais de déplacements seront ensuite attribuées aux lycées concernés par les Comités territoriaux FFR dont ils dépendent.

N.B : Le forfait d'une équipe, pour les championnats « élite » et des lycées (masculin et féminin) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ainsi que dans le cadre des rencontres organisées par l'UNSS, entraînera la radiation de celle-ci des dites compétitions, l'année suivante.

VII – INITIATIVES REGIONALES

Il sera laissé à l'initiative des coordonnateurs de zone, la possibilité d'organiser un tournoi promotionnel « sur invitation » en s'appuyant sur le principe du « Seven » ou du « 10 ». La participation à ces tournois sera possible pour tou(te)s les licencié(e)s UNSS, avec comme priorité de favoriser la pratique (équipe entente de lycée acceptée). Cette mesure s'inscrit dans la volonté de promouvoir et augmenter la pratique, particulièrement dans les catégories ayant subi des baisses d'effectifs.

Enfin, les établissements et DRAAF qui organiseraient de telles opérations en informeront la DGER (sous direction POFE) et l'Inspection de l'enseignement agricole *(*fabienne.kuntz-roussillon@educagri.fr *;* marie-helene.dupre@educagri.fr*)* afin que le comité de pilotage MAAF – FFR – UNSS qui suit les actions liées au rugby dans l'enseignement agricole en soit informée.

Un recensement de ces actions, déjà nombreuses et plurielles, sera conduit en 2016-2017.

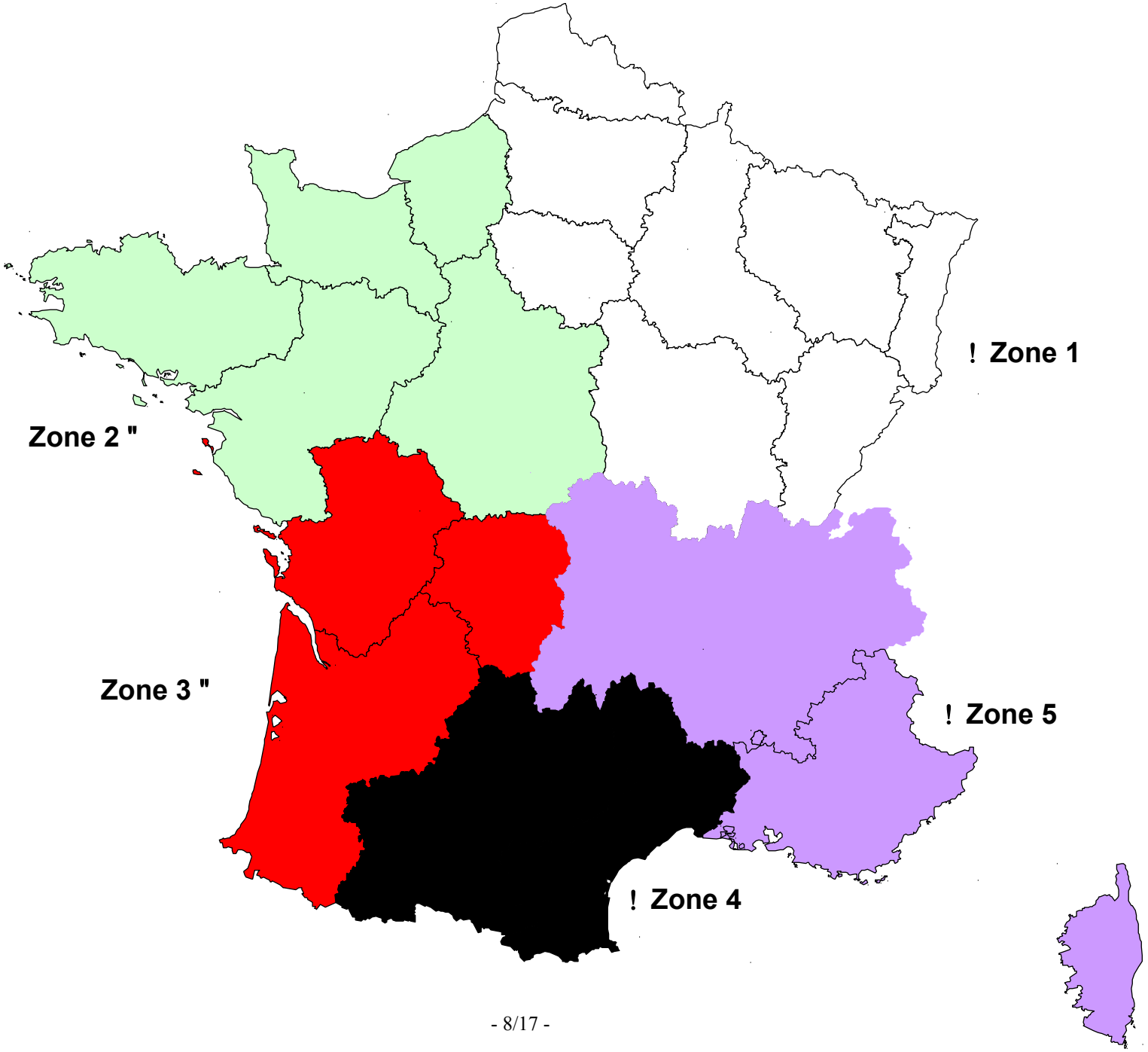
VIII – RAPPEL RELATIFS AUX COMPTES RENDUS D'ACTIVITE DES SSEA RUGBY

A la rentrée 2016, on dénombre 48 Sections Sportives Rugby. Il est rappelé que, comme pour toutes les SSEA, un bilan de fonctionnement doit être envoyé chaque année à la DRAAF-SRFD.

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON

Annexe 1
Découpage en zones de compétition



ANNEXE 2

TABLEAU DES COORDONNATEURS PAR ZONE

	DGER		FFR		UNSS
	Chef d'établissement	**Enseignant EPS/coordination sportive**	**Cadre technique Référent enseignement agricole**	**M. Rugby scolaire**	**Responsable UNSS**
Zone 1	**NANCY** **Pascal MANGIN** 03 83 18 34 00 pascal.mangin@educagri.fr	**Jean-Michel REIGNIER** 06 09 30 91 79 jean.michel.reignier@wanadoo.fr	**Francis COSTA** 06 77 53 26 02 francis.costa@ffr.fr	**Jean-Michel GERBOT** 07 81 55 23 52 j-m.gerbot@orange.fr	**Hélène PETERS** 03 83 98 27 92
Zone 2	**ANGERS** **Franck BLACHERE** 02 41 68 60 00 06 27 12 28 20 frank.blachere@educagri.fr	**Vincent ROYER** 02 41 68 60 00 vincent.royer@educagri.fr		**Christian BOURGNES** 06 67 44 42 35 christian.bourgnes@sfr.fr	**Pascal LE STER** 02 43 59 92 19
Zone 3	**SAINTES** **Corinne REULET** 05 46 93 88 50 06 71 57 69 22 corinne.reulet@educagri.fr	**Bernard CABUZAT** 05 46 93 94 02 06 86 30 09 28 bernard.cabuzat@educagri.fr		**Jean Claude BOY** 06 14 03 06 10 jeanclaude.boy@orange.fr	**Marie-Claire LESBATS** 05 59 41 09 68
Zone 4	**ALBI** **Eric GAILLOCHON** 05 63 49 46 77 eric.gaillochon@educagri.fr	**Patrice LAMOTHE** 06 15 07 19 82 patrice.lamothe@educagri.fr		**Francis CLAROUS** 06 62 87 37 90 francis.clarous@numericable.fr	**Pascal ZANIN** 05 61 02 48 18
Zone 5	**GRENOBLE** **Aurore LOUIS** 06 43 71 90 30 04 76 52 52 12 aurore.louis@educagri.fr	**Antoine BERNARD** 06 89 56 14 96 antoine.bernard@educagri.fr		**Thierry REGUILLON** 06 07 28 01 18 thierry.reguillon@educagri.fr	**Mylène BARDET** 04 73 29 49 50

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, ET DE LA FORET

ANNEXE 3

Demande de participation aux frais de déplacements
Année 2016 - 2017

A remplir et renvoyer par mail **avant le 21 Avril 2017** à :

Jean-Louis CUNG, directeur de l'EPLEFPA de Montpellier

jean-louis.cung@educagri.fr

Établissement : ----------

Code postal : ---------- Date d'envoi ----------

Enseignant responsable : ----------

Phases éliminatoires Championnat de France des lycées agricoles

Dates	*Lieux*	*Km A/R*

Total Km phases éliminatoires = ----------Km

Phases finales Championnat de France des lycées agricoles

Date	*Lieu*	*Km A/R*

Championnat de France « élite »des sections sportives agricoles

Date	*Lieu*	*Km A/R*

Total km global (éliminatoires + championnat): ---------- km

Le Directeur de l'établissement,
Président de l'Association sportive

cachet de l'établissement Nom et signature

Merci de bien vouloir utiliser les sites www.mappy.fr ou www.viamichelin.fr pour calculer le nombre de kilomètres effectués entre l'établissement et le lieu de compétition
Fournir en pièce jointe les copies des pages des sites ci-dessus justifiant ces distances.
Tout dysfonctionnement entraînera une annulation du bénéfice des frais de déplacement.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE,
ET DE LA FORET

ANNEXE 4

Règlements sportifs

des compétitions

« RUGBY »

de l'Enseignement Agricole

Saison 2016 - 2017

SOMMAIRE

1. Documents de référence

2. Principes de montées et de descentes

3. Règlements sportifs

Annexe A : Feuille de matchs

Annexe B : Feuille de résultats

1. Documents de référence

- Note de service 2016-2017 concernant le championnat de France de rugby des lycées agricoles.
- Règlement « rugby à effectif réduit à 7 UNSS cadets garçons filles équipe d'établissement ».
- Règlements rugby à « 10 » UNSS
- Règlement FFR « catégorie C aménagé »

2. Principes de montées et descentes

Le principe de montée et de descente est reconduit pour la saison 2016-2017, selon les principes suivants :

1. Voir note de service pour le principe général.
2. Le décompte des points obtenus s'effectue de la manière suivante dans chacune des catégories :
   - Premier : 4 points
   - Deuxième : 3 points
   - Troisième : 2 points
   - Quatrième : 1 point

   En cas d'égalité entre deux établissements au classement cumulé, le maintien sera accordé à l'équipe ayant obtenu le meilleur classement cadet.
3. Ne pourront prétendre à la montée en compétition élite que les établissements dotés d'une section sportive ayant participé avec leur équipe « cadet » et « junior-senior » à la phase finale de la compétition établissement.

   L'établissement ayant obtenu le plus grand nombre de points au classement combiné (attribution des points identiques au cas précédent) sera invité à participer la saison suivante à la compétition « élite sections sportives ».

   En cas d'égalité entre deux établissements, l'établissement ayant obtenu le meilleur résultat dans la compétition « cadets » sera proposé à l'accession.
4. En cas d'égalité de 2 établissements au classement cumulé pour la 1ère place, le titre sera partagé.

3. Règlements Sportifs

Catégorie	Règlement sportif de référence	Précisions
Cadettes féminines établissement	Règlement rugby à 7 UNSS cadets garçons filles établissements	Sanctions : voir règlement UNSS correspondant Cas d'égalité : application de la gestion des cas d'égalité UNSS définis par l'UNSS nationale Temps de jeu maximum en juniors/séniors élite garçons : 70' sur 1 journée
Juniores/seniores féminines établissement	Règlement rugby à 7 UNSS cadets garçons filles établissements	
Cadets garçons établissement	Règlement rugby à 7 UNSS cadets garçons filles établissements	
Juniors/seniors garçons établissement	Règlement rugby à 10 UNSS	
Tournoi juniores-seniores filles « élite »	Règlement rugby à 7 UNSS cadets garçons filles établissements	
Cadets « élite »	Règlement rugby à 10 UNSS	
Juniors-Seniors « élite »	Règlement FFR catégorie «C »	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, D L'AGROALIMENTAIRE, ET DE LA FORET

Annexe A - FEUILLE DE MATCHS

Date :.....Lieu du tournoi :.....Établissement :.....

Catégorie :……...

	NOM	Prénom	N° licence
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			

JEUNE(S) OFFICIEL(S) ARBITRE

	NOM	Prénom	n° licence UNSS	Niveau de certification
1				
2				

	Adversaire	G – N - P	Score	Points*	Sanctions*
Match 1			/		
Match 2			/		
Match 3			/		
Match 4			/		
Match 5			/		
Match 6			/		
			Total		

Signature du responsable de l'équipe	Signature du responsable du tournoi
Nom/Prénom : **Fonction :**	**Nom/Prénom :** **Fonction :**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, ET DE LA FORET

Annexe B - FEUILLE DE RESULTATS Date :

Compétition : …….. **Catégorie** :……..

	Équipe A	Équipe B	Score	Détail score A					Détail score B				
				E	T	P	D	C	E	T	P	D	C
Match 1			/										
Match 2			/										
Match 3			/										
Match 4			/										
Match 5			/										
Match 6			/										
Match 7			/										
Match 8			/										
Match 9			/										
Match 10			/										
Match 11			/										
Match 12			/										
			/										
			/										
			/										

Résultat d'un match:

- gagné => 3 points / nul => 2 points / perdu => 1 point
- forfait(*) => 0 point (victoire par forfait = 3 pts avec un score de 25 à 0)

(*) y compris pour le nombre de joueurs insuffisants sur le terrain après exclusion ou blessure.
NB : Toute équipe de type « entente de plusieurs lycées » sera considérée comme forfait. Toute équipe forfait sur deux rencontres sera considérée comme « forfait général ».

CLASSEMENT

1er		7ème	
2nd		8ème	
3ème		9ème	
4ème		10ème	
5ème		11ème	
6ème		12ème	